



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Industrie et chômage des jeunes

Question écrite n° 19507

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie et des finances sur le chômage des jeunes et l'industrie. « En France, trois millions de personnes âgées de 15 à 34 ans ne sont ni en enseignement, ni en formation, ni en emploi, dont 40 % sont des jeunes issus de l'immigration » (séminaire OCDE-Ajef). Quelles perspectives d'emploi peuvent-elles être données à ces populations ? L'industrie qui fut un grand pourvoyeur de main-d'œuvre ne l'est plus. Sa place tombée autour de 10 % dans le PNB explique pour une part importante le chômage en général et le chômage des jeunes en particulier. Or le contexte économique général, le choix de l'euro, n'indiquent pas de perspectives exaltantes pour l'industrie française. Il y a donc une action volontaire, certes à la marge, pour créer des emplois industriels. L'interdiction de faire appel à des travailleurs détachés, sortes de prémices aux emplois clandestins, pourrait être dans les premières mesures. Il lui demande quelles vigoureuses mesures elle envisage pour redonner du muscle à l'industrie et participer de la réduction du chômage des jeunes.

Texte de la réponse

L'économie française et son système productif disposent d'atouts majeurs : de grands secteurs industriels forts tels que l'aéronautique, les industries de santé ou le secteur automobile, des infrastructures de qualité, des produits, un artisanat haut de gamme et un savoir-faire mondialement reconnu. Pour préserver la place de l'industrie au sein de l'économie mondiale et soutenir la compétitivité des entreprises françaises, le Gouvernement s'est donné des objectifs ambitieux et a initié avec les industriels et leurs représentants plusieurs initiatives destinées à soutenir l'industrie et ses emplois. Ainsi, avec l'installation du Comité national de l'industrie, placé sous la présidence du Premier ministre et du ministre de l'économie et des finances, l'industrie s'est organisée autour de 18 Comités stratégiques de filière (CSF) correspondant chacun à une filière stratégique de l'industrie française. Instances privilégiées de dialogues avec les pouvoirs publics, les comités de filière ont défini une feuille de route et des actions concrètes pour identifier les enjeux clés (soutenir la croissance des PME, accélérer la transition numérique...) et construire des solutions concrètes pour faire passer à l'industrie française le cap du XXI^e siècle. Chaque CSF comporte un volet « emploi » visant à préparer les compétences futures, à accroître le recours à l'apprentissage et à résoudre les difficultés et tensions sur les recrutements notamment grâce à des engagements de développement de l'emploi et des compétences (EDEC), outils déployés par le ministère du travail. Par ailleurs, les entreprises des secteurs industriels connaissent depuis 2017 une dynamique de croissance et une reprise des recrutements. Pour autant, de nombreux emplois dans les industries ne sont pas pourvus alors que les chiffres du chômage montrent que de nombreux jeunes peinent à s'insérer sur le marché du travail. Pour répondre aux préoccupations et aux besoins des entreprises, le gouvernement, outre la réforme du code du travail et la transformation profonde du système d'apprentissage, a lancé des démarches visant à soutenir les emplois industriels et l'insertion des jeunes. Ainsi, le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) 2018 – 2022, doté de 15 milliards d'euros, a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi de personnes en recherche d'emploi. Il s'agit notamment d'ici 5 ans de préparer 2 millions de demandeurs d'emploi et de jeunes peu qualifiés aux évolutions de demain, de les accompagner et de

les former par la mise en œuvre de solutions construites avec les entreprises et des formations. Les secteurs industriels sont fortement mobilisés autour de cette démarche. Si elles ont de nombreux besoins en recrutement, les industries peinent à attirer des candidats. Grâce au PIC, des actions sont mises en place visant, par exemple, à favoriser les passerelles interprofessionnelles à l'échelle des territoires pour répondre aux difficultés de recrutement dans l'industrie de la métallurgie et de l'agro-alimentaire (projet « Pass industries »). Cet effort sans précédent en faveur du Plan d'investissement dans les compétences, afin d'assurer une meilleure insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, se traduit également par des actions visant à repérer et mobiliser les jeunes les plus vulnérables, à amplifier le déploiement d'outils existants tels que les Ecole de la Deuxième Chance et l'EPIDE et à permettre à 100 000 jeunes d'accéder chaque année à la Garantie jeunes. La baisse dans la catégorie A du chômage des jeunes (- 1,4 % sur un an) et la forte progression de 16% en 2019 du nombre de jeunes entrés en apprentissage (491 000 apprentis à fin 2019) participent de cette politique très volontariste du Gouvernement portée par la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. Dans l'industrie, le nombre d'apprentis est en progression de 11%, ce qui constitue un signal fort et une opportunité d'emploi, quel que soit le niveau de qualification, au regard du prévisionnel de 250 000 recrutements par an d'ici 2025 dans le secteur. Afin de renforcer l'employabilité des jeunes et leur accès à l'emploi, l'implication des entreprises aux côtés des acteurs de l'emploi est déterminante. Ainsi, le plan de mobilisation des entreprises lancé par le Gouvernement, faisant suite à l'événement « La France, une chance. Les entreprises s'engagent ! » du 17 juillet 2018 à l'Élysée, comporte deux volets pilotés par le ministère du travail, en lien avec l'ensemble des ministères impliqués : - un volet national dont l'objectif est de mobiliser une centaine de grandes entreprises au travers de leur soutien à des dispositifs faisant l'objet d'une attention particulière du Gouvernement (stages de 3ème, apprentissage et alternance, personnes placées sous-main de justice, PIC-inclusion, emplois francs, etc.), et de leur engagement à développer l'emploi des personnes handicapées ; - un volet territorial déployé par des acteurs locaux avec l'appui des préfets qui mobilisent notamment les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi afin de démultiplier la démarche en l'adaptant au contexte de chaque territoire dans la perspective de mobiliser 10 000 entreprises (PME, ETI, filiales des grandes entreprises). Enfin le service national universel (SNU), engagement présidentiel, moment de cohésion de la jeunesse, de mixité, de cohésion sociale et territoriale, autour des valeurs de la République constitue une opportunité de prévenir et de lutter contre les discriminations. Confronter leurs représentations et lutter contre les stéréotypes, c'est également l'un des objectifs assignés au SNU en permettant aux jeunes de découvrir les principes de fonctionnement et la diversité du monde économique et professionnel en allant notamment à la rencontre de métiers méconnus, parfois dépréciés et de métiers émergents C'est dans cette perspective qu'un module découverte des métiers sur l'attractivité de l'industrie et de ses métiers sera proposé en 2020 dans le cadre du séjour de cohésion sur l'ensemble du territoire national, y compris dans les territoires ultra-marins. Enfin, dans le cadre des travaux en cours sur le Pacte productif, qui vise à atteindre le plein emploi d'ici 2025 par l'augmentation de la production en France et par l'adaptation de l'outil productif aux mutations économiques, le ministère du travail est particulièrement mobilisé sur l'identification des métiers en tension et sur la construction de plans d'action, avec les branches professionnelles, les entreprises et les opérateurs de compétence mais aussi les collectivités territoriales, afin d'adapter les compétences des salariés aux évolutions économiques et technologiques ainsi qu'à la transition écologique

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19507

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances \(Mme la secrétaire d'État auprès du ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Travail](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4430

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2020](#), page 2008